

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
N° 2025.12.20

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 décembre 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, Françoise MASSOUBRE, Francis GAUMY, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Valérie BERTHÉOL, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Philippe ROCHETTE représenté par Hervé GRANDJEAN
Cristina MESLET représentée par Martine MÉZONNET
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Patrick NEHEMIE
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Vivien GOURBEYRE représenté par Nadine DAMBRUN

Absents non représentés

André WALTER

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 063-216300327-20251216-CC2025_12_20-DE

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1°;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant des collectivités de créer ou supprimer les emplois;

Considérant que le service Espaces verts et cadre de vie connaît un surcroît d'activité ponctuel sur la période dense, printemps/été ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de recourir à un agent contractuel polyvalent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur des missions d'entretien des espaces verts, afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **32 Voix Pour** décide :

- **DE CREER** un emploi non permanent à temps complet pour une période maximale de 6 mois pour l'année 2026, correspondant au grade d'adjoint technique ;
- **D'INSCRIRE les crédits** correspondants au budget 2026.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN